

# PARIS : COVID-19, Philippe LAURIOT : « 70% du parc ambulancier privé est à l'arrêt » !

Dans une lettre adressée à Olivier VERAN, le ministre de la Santé, Philippe LAURIOT, président de FÉDÉRATION NATIONALE DES AMBULANCIERS PRIVÉS, dénonce l'utilisation de personnels bénévoles pour le transfert des patients atteints du COVID-19, tandis que « 70% des 55 000 ambulances privées françaises sont à l'arrêt » !



**COVID-19**

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

Nous publions la lettre de la FÉDÉRATION NATIONALE DES AMBULANCIERS PRIVÉS...

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé Monsieur

le Directeur Général de l'ARS, Messieurs les Directeurs des  
ARS de France,

Paris, le 06 avril 2020

Monsieur le Ministre,  
Messieurs les Directeurs,

La pandémie à laquelle est confrontée quotidiennement la collectivité nationale nous permet, les uns les autres, de nous rendre compte que la République Française fait encore partie de ces états où la solidarité est porteuse d'espoir et où l'union de tous permet d'envisager des solutions à des problèmes dont jamais personne n'aurait pensé qu'ils puissent se poser.

La carence, le sous-effectif médical et l'absence de moyens techniques sont suffisamment criant d'évidence, au travers des médias, pour non pas nous rappeler mais nous alerter sur le fait que nous devons tous, et encore plus ceux dont la profession peut s'y rapporter, consacrer un peu de notre temps à nous associer à ce mouvement.

La réserve médicale, les retraités médecins, les structures privées, les étudiants et nous en passons ont été conviés ou se sont spontanément proposés pour donner la main aux institutions existantes qui font plus que ce qu'elles ne le doivent.

Cette « insertion ou assimilation » permet l'intégration dans un moule de personnels formés ou qui l'ont été, dont les compétences ont été à un moment ou à un autre sanctionnées, après examen, par un diplôme professionnel reconnu par l'état, ceci leur ayant permis ou leur permettant encore d'exercer leur activité en rapport avec la santé publique.

Cette notion diplômante est la base et la consécration d'une profession qui ne peut être exercée qu'à ces conditions, ce dans le but le plus évident d'éviter que la médecine ou l'exercice des professions qui y sont rattachées ne puisse l'être par des charlatans ou des

incompétents.

La profession que nous représentons, à son humble niveau, est-elle aussi soumise, pour pouvoir être exercée, à ces conditions de diplômes et est toujours confrontée aux règles toutes de rigueur que nous imposent vos services, administrations, ARS, textes, discours, règlements tous parfois autant restrictifs ou considérés comme tel, alors que quelque part nous sommes persuadés qu'ils ont été pensés par leurs auteurs dans le seul but de la sécurité sanitaire des patients.

Cette sécurité n'aurait donc aucun prix à vos yeux et malheureusement, quotidiennement les médias cités plus haut sont là pour nous rappeler qu'apparemment, en France, il y a désormais deux poids et deux mesures qui font que la santé des uns est en retrait face aux libertés données aux autres.

Tous les jours en effet nous voyons sur les écrans TV que certains patients sont transportés d'hôpitaux vers des structures de santé par ambulances, ce au travers de « montage » déléguant cette fonction à des « associations » dont les membres conduisent, au vu et au su de tout le monde, de pseudo ambulances dont vous pourrez noter qu'elles n'arborent aucune croix de vie, insigne réservé aux seules ambulances alors que ces transports sanitaires sont juridiquement, statutairement, légalement et réglementairement réservés aux transporteurs sanitaires agréés, l'ensemble garantissant non seulement la sécurité du patient, mais l'exécution de la mission selon un process défini contradictoirement avec votre administration, le tout voulant que cette sécurité soit non seulement celles des patients transportés, mais également celles des acteurs s'activant autour du transport, des personnels transportés, voire celle des autres conducteurs de véhicule croisés sur les routes et qui peuvent toujours être la cause ou la victime d'un accident de la circulation.

Aucun des membres des associations à qui il est confié aujourd'hui cette tâche ne peut prétendre normalement à l'exercer, aussi noble soit son intervention, la compétence

associative n'étant pas une compétence professionnelle dûment authentifiée.

Comment réagiriez-vous si demain n'importe quel étudiant ayant un diplôme de psychiatre étant amené, dans la précipitation, à vouloir intervenir dans la pose d'un pacemaker ? Par extension, confirmeriez-vous la vie de vos proches pouvant dépendre de la bonne exécution d'un transport sanitaire à un routier conduisant des citernes de carburant tous les jours ? Il convient de garder raison et ne pas faire n'importe quoi : la spontanéité des uns ne doit pas conduire les autres à accepter que tout soit fait sans que garantie ne soit donnée, dans ce domaine d'une sensibilité extrême, tant aux patients qu'à leur famille, et ce afin d'éviter, avant qu'il ne soit trop tard, tout accident étant d'autant plus fâcheux qu'ils auraient pu, très tôt, être évités.

Sur un plan pratique, nous ne voudrions pas être à votre place si un dysfonctionnement devait se produire dans lequel serait mis en cause l'absence de capacité d'intervenants certes bénévoles mais professionnellement incapables, aucune compagnie d'assurances, par ailleurs, ne devant alors couvrir le risque d'une indemnisation non ouverte ; le ferait-elle par exemple pour le conducteur non titulaire d'un permis de conduire conduisant quand même un véhicule transportant un enfant accidenté vers un hôpital ? Certes non, et nous vous laissons deviner les conséquences...

Alors ? Pourquoi prendre un tel risque aujourd'hui alors que près de 70% du parc ambulancier est à l'arrêt pour faire exécuter une tâche qu'ils sont à même de mener à bien, avec la meilleure des célérités et des compétences, à un tarif que même notre Président avalisera puisqu'il a lui-même rappelé que nous sommes en guerre et qu'en cas de guerre il y a lieu de sauver la nation coûte que coûte ?

Nous attendons votre réponse, que nous voulons rapide, pour arrêter d'avoir à confier nos parents, nos enfants et tous les membres de nos familles à des gens qui, sous couvert d'humanité et de bonne foi, ne sont malheureusement pas à même de nous remplacer.

Plus vite sera votre réponse, plus loin s'éloignera l'idée que certains d'entre nous s'en font déjà d'alerter les médias quant au scandale que nous avons découvert.

Veillez croire, Messieurs, à notre sérieux et notre détermination à survivre dans ce moment de guerre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, Messieurs les Directeurs, l'expression de ma très haute considération.

Le président de la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés

Avec le quitus de 55 000 Ambulanciers

**Philippe LAURIOT**

**FÉDÉRATION NATIONALE DES AMBULANCIERS PRIVÉS**

**6, Boulevard Sébastopol – 75004 Paris – Tél : 01 80 91 88 10**

**SIRET : 351 245 212 00052 – [www.fnap.fr](http://www.fnap.fr) – contact :**

**[secretaire@fnap.fr](mailto:secretaire@fnap.fr)**